

**MOTIONS DE LA CNARELA**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 OCTOBRE 2020**  
**Champs-sur-Marne — Lycée René Descartes**

*La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 10 octobre 2020, a voté les trois motions suivantes :*

**Motion 1 : Lycée**

La CNARELA dénonce le manque de moyens alloués en lycée aux options facultatives. Dans la nouvelle réforme, le grec ancien et le latin sont mis en concurrence avec trois nouvelles options en Terminale : mathématiques expertes, mathématiques complémentaires, droit et grands enjeux du monde contemporain.

Le discours habituel sur le coût des options facultatives, tenu par les ministres successifs depuis des années, semble inexistant lorsqu'il s'agit des mathématiques et de leurs deux options.

Les moyens font défaut chaque année et les langues et cultures de l'Antiquité sont toujours les premières à en pâtir. Là où il n'était souvent pas possible de proposer l'horaire officiel pour les options de LCA, les chefs d'établissement ont pourtant ouvert les nouvelles options de mathématiques dans presque tous les lycées, avec l'horaire officiel de 3h. La CNARELA dénonce une fois de plus les choix qui sont faits par les personnels de direction qui privilégient toujours les mêmes disciplines et en relèguent constamment d'autres.

La CNARELA attire l'attention du ministre sur la saignée que subissent les options de LCA en Terminale cette année. La complexité de la réforme et ses conséquences néfastes sur les emplois du temps ont souvent conduit les directions à imposer aux élèves une seule option, mettant un terme à leur formation pourtant engagée dans le cycle terminal du lycée, sans discussion possible. Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner de l'érosion des effectifs qui sera catastrophique entre la Première et la Terminale, alors qu'elle ne devrait pas se produire à l'intérieur du cycle, les résultats de Première et de Terminale étant pris en compte dans le cadre du contrôle continu et pour le bonus spécial accordé aux LCA au baccalauréat.

La CNARELA demande instamment au ministre de réagir avec force contre les pratiques qui se mettent en place avec le plus grand mépris pour le travail des élèves et des professeurs.

La CNARELA dénonce aussi la liberté que les personnels de direction prennent avec les textes officiels lorsque cela les arrange, en particulier avec la récente note de service du 23 juillet 2020 sur les modalités d'organisation du contrôle continu. Trop de directions affirment toujours que les *sections européennes* sont des *options*, ce qui limite encore les choix des élèves et les offres dans les établissements.

La CNARELA demande solennellement au ministre de ne plus se contenter de discours auprès des recteurs et de publier des arrêtés précis qui mettront enfin un terme aux pratiques sauvages, décuplées avec la réforme du lycée.

Motion votée à l'unanimité

## Motion 2 : Collège

La CNARELA dénonce le manque de réactivité du ministère qui tolère que les textes officiels soient sans cesse détournés par les chefs d'établissement avec la complicité des DASEN et des Recteurs.

Elle dénonce les écarts de situation entre les établissements, souvent à l'intérieur d'une même académie, à propos de l'interprétation de l'expression « *dans la limite de* » de l'arrêté du 16 juin 2017 qui cause toujours autant de difficultés aux professeurs de Lettres classiques pour enseigner le grec ancien et le latin dans des conditions acceptables.

Rares sont les établissements à doter l'enseignement du latin des 7h réglementaires. Si le quota apparaît parfois, on se rend compte qu'il est alloué pour deux groupes par niveau, ou pour le latin et le grec ancien à la fois, ce qui réduit dans certains cas l'horaire des élèves sur le cycle à 3h à peine, soit moins de la moitié de l'horaire attendu.

La CNARELA demande au ministre de passer aux actes. Sa promesse récente d'« améliorer le bien-être au travail » devrait sérieusement prendre en compte les difficultés qu'ont les professeurs de Lettres classiques pour enseigner les disciplines pour lesquelles ils ont été recrutés, en d'autres termes pour *exercer leur métier* dans des conditions acceptables, sans avoir à justifier constamment leurs horaires réglementaires, leurs compétences dans les disciplines évaluées dans les concours de recrutement et leur expertise auprès des élèves. Les professeurs de Lettres classiques ont trop attendu que les discours se transforment en actes.

Motion votée à l'unanimité

## Motion 3 : Nouveau CAPES

La CNARELA s'inquiète de la réforme du CAPES telle qu'elle est envisagée par le ministère avec des dispositifs lourds de conséquences sur la formation des étudiants en licence et en master.

Elle attend toujours la publication des textes officiels pour obtenir la garantie que les trois disciplines que les futurs professeurs de Lettres classiques seront appelés à enseigner (le français, le latin et le grec ancien) seront évaluées à l'écrit comme à l'oral.

La CNARELA réaffirme la nécessité d'un CAPES de Lettres classiques distinct du CAPES de Lettres modernes, afin de garantir un vivier de professeurs qui ont reçu depuis le début de leurs études une formation exigeante en français, en latin et en grec ancien.

Motion votée à l'unanimité